LA COMMISSION D'ENQUÊTE

sur l'industrie textile

L'emploi du temps

La commission d'enquête sur l'état de l'industrie textile a arrêté son itinéraire et l'emploi du temps pour les quatre premiers jours de la semaine prochaine, comme suit :

Lundi 18 janvier. Armentières. — A 9 h., visite à l'Ecole professionnelle; puis visite de filatures, de tissages et de cités ouvrières.

Déjeuner à la mairie d'Armentières.

A 2 h., audition à la mairie des membres de la Chambre de Commerce, du Conseil de prudhommes, des Syndicats textiles, des juges de paix et des inspecteurs du travail.

Mardi 19, Roubaix. — A 9 h., visite de peignages, de filatures et de tissages.

Déjeuner à la mairie.

A 2 h., à l'Hôtel-de-Ville, audition de la Chambre de Commerce, des Syndicats industriels et des Syndicats ouvriers.

Mercredi 20, Lille. — Dans la matinée, visite de filatures et de tissages de lin et de coton.

A midi, déjeuner chez M. le Préfet du Nord.

A 2 heures, à l'Hôtel-de-Ville, audition de la Chambre de Commerce, du Comité linier, du Syndicat des filateurs de lin, du Syndicat des tisseurs de toiles, du Syndicat des filateurs de coton, des Chambres syndicales ouvrières, de la Fédération nationale des industries textiles, etc.

Jeudi 21, Tourcoing. — Le matin, visite d'établissements lainiers et cotonniers.

L'après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, audition des syndicats patronaux et ouvriers.

Les corps constitués en syndicats qui désirent être entendus sont priés d'en informer le maire d'une des communes désignées ci-dessus, afin qu'ils puissent être avisés avant midi de l'heure approximative à laquelle ils seront entendus.

D'une manière générale, les auditions commenceront vers 2 heures pour être terminées à 6 h. 1/2. La commission régiera en cours de voyage l'emploi des deux dernières journées de la semaine. On croit qu'elle retournera à Paris, vendredi, pour assister à la séance de la Chambre durant laquelle doit être discutée l'interpellation sur l'expulsion de l'abbé Delsor.

La Commission regrette de ne pouvoir se rendre partout où elle était demandée; elle se réserve d'examiner attentivement les réponses écrites qui lui sont parvenues ou lui parviendront et d'envoyer une délégation se rendre compte sur place des situations particulièrement intéressantes qui lui seront signalées.

MEUBLES AMÉRICAINS
YOUNG AMERICA
5, rue Esquermoise, Lille

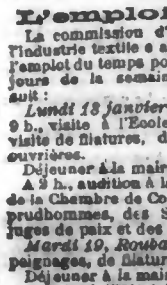

Se fait en 9 dimensions

Plus de lettres pliées, perforées, exposées à la poussière.

Un document dans 100.000 trouvé aussi aisément que dans un cent. 15.000 lettres classées méthodiquement en 600 divisions alphabétiques. Plus d'indiscrétions à craindre.

Bibliothèques Extensibles
Bureaux Américains
Concessionnaires exclusifs de The Globe Wernicke Co. Cincinnati.

LES GRÈVES

A DUNKERQUE

La grève des tonneliers

La grève des tonneliers qui sont occupés à terre semble vouloir se terminer rapidement.

Ceux de la maison Rouzé et Demerre ont repris aux conditions anciennes.

M. Vancauwenberghe-Lemaire a accordé 50 centimes par jour.

Chez MM. Van Cauwenberghe-Denoyelle, les ouvriers ont voulu rentrer, mais il n'y avait point de travail.

Pour ce qui concerne les tonneliers et marins islandais, les armateurs de la *Mutuelle* offrent le payement de la queue.

MM. Bethis, Numa, Vancauwenberghe, Dinais, Hecquet, etc., en un mot tous les anciens armateurs maintiennent fermement les anciens usages.

En admettant qu'un accord puisse se faire 87 navires seulement prendraient le mar. Il y en avait 66 en 1909, 100 en 1908, et 110 en 1906.

Comme on le voit l'armement a diminué de moitié depuis 8 ans.

Et il s'agit de savoir si ces 57 goélettes partiront ! Car les armateurs ne veulent nullement souscrire aux réclamations des marins et des tonneliers.

AU CÂTEAU

Un arrêté interdisant le rassemblement de plus de 5 personnes a été publié; les grévistes en sont très mécontents.

Jeudi soir, MM. Schier, Ringuier et Fiévet ont pris tour à tour la parole.

Ils ont tous déclaré que le tarif appliqué dans les usines qui chôment est de beaucoup inférieur à celui d'Armentières et de la région; ils ont demandé que les patrons accordant ce tarif et ce serait la fin du conflit.

Le plus lourd tombés sur le dos de la municipalité cassienne et de M. Lozé, député, disant qu'ils n'avaient pas fait leur devoir et ne le font pas encore. Il faut, entre ils déclaré, ne plus les réélire en mai prochain.

Ils rappellent le don de 500 fr. fait par M. Legrand, maire de Neuvilly, aux grévistes de sa commune et trouvent cette loi que, quoique clérical, n'est un être humain.

La conclusion de tous les discours est une invitation à ne pas reprendre le travail tant que satisfaction n'aura pas été accordée par les patrons.

Un ordre du jour fut voté acclamant la continuation de la grève.

La réunion a pris fin à 11 h. 1/2 aux chants de l'*Internationale*.

La grève prend un caractère purement politique.

Des distributions de pains et de charbon continuent d'être faites par le syndicat.

Les grévistes font toujours des quêtes.

A NEUVILLY

Mlle Coyez a fait distribuer des circulaires indiquant le gain journalier des ouvriers en 1903 et 1908; il en résulte que les plus habiles peuvent gagner de 4 à 4,50, et les moins habiles de 1 à 1,25.

Quelques ouvriers non syndiqués ont voulu reprendre le travail, mais ils ont été malmenés.

Les gendermes de Solesmes sont en permanence.

La Véritable Huile naturelle
DE FOIE DE MORUE
des Iles Lofoten, Norvège
en flacons d'origine de 4,50 et 2,50, les 6 fl. 25 fr. fr.
Phie MANTEL, rue de Douai, LILLE

ECHOS

ÉPIDÉMIES

Les récompenses suivantes ont été décernées :

Un rappel de médaille d'argent à M. le docteur Reameux, à Dunkerque, pour son rapport sur les épidémies de l'arrondissement de Dunkerque pendant l'année 1902;

Une médaille de bronze à M. le docteur Decouvelaere, à Hazebrouck, pour son rapport sur les épidémies de l'arrondissement d'Hazebrouck pendant l'année 1902.

COMICE AGRICOLE

Le Comice agricole de l'arrondissement de Lille fera chanter, le mercredi 20 janvier prochain, à 10 heures 1/4, en l'église Saint-Maurice, à Lille, son obit annuel pour le repos des âmes de ses membres décédés au courant de 1903, savoir : MM. Menu-Sion, cultivateur à Provin, Henri Acquert, cultivateur à Ennetières-en-Weppes, Auguste Gilquin, propriétaire à Asq, Henri Butin, trésorier du Comice à Lille, Antonin Lefebvre-Pontalis, ancien député à Paris, Flement-Courbon à Lille, Louis Walle, cordier à Wambrechies, Edouard Watrelos, propriétaire à Avelin, Alfred Thiriez, industriel à Lille, Weymel, cultiveur à Escobecques.

Le Comice se réunira à 11 h. 1/2, immédiatement après l'obit, à la mairie, salle de la Société des Sciences.

Récréation des gens d'esprit

N° 478. — Charade.

Communiquée par la Petite Sœur de Dinand

C'est le doigt qui tient mon premier;
C'est le pied qui fait mon deuxième;
Mon désir conduit mon entier
Et, pour faire le bien, je veux agir moi-même.

N° 479 — Mots carrés

— Rement, 0 mortels, bon accueil vous me [faites
— Vous trouverez mon *deux* dans les petits [prophètes
— Et dans les salets de France on trouvera [mon *trois*
— Mon *quatre* est, dans l'Ardèche, un canton; [je le crois.

N° 480. — Enigme

Je sers à l'indigent dans un besoin extrême;
Devinez qui je suis : je suis deux fois moi- [même.

COLIBRI.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 16 janvier
Présidence de M. Séz, vice-président

Le citoyen-maire de Croix

Le citoyen-maire de Croix traduit en police correctionnelle son ex-ami, l'ancien secrétaire de mairie, M. Jules Guyot, avec lequel il s'est brouillé et qui, depuis lors, ne laisse pas de dévoiler certaines histoires municipales qui ne sont pas de goût du fervent disciple du collectivisme.

M. Guyot a adressé trois lettres en mairie qui les a envoyées au Parquet en demandant des poursuites pour outrages à un magistrat de l'ordre administratif. Desbarbieux, magistrat d'une organisation bourgeoise ! voilez-vous la face, ô purs du socialisme !

Nous avons déjà rendu compte des débats il y a huit jours.

Aujourd'hui, il n'y avait plus que le pleidoirie de M. Guyot. Me Brackers d'Hugo, n'ayant qu'un rôle, a montré que ces lettres n'étaient que le moyen, pour M. Guyot, de déterminer le maire à la poursuivre devant le Cour d'assises, mais M. Desbarbieux s'est dérobé tout comme parfois les taureaux du torodrome, dit plaisamment l'avocat de Guyot.

En fin de compte, celui-ci promet de ne plus recommencer, puisque rien ne peut empêcher Desbarbieux de se dédier.

Et le tribunal condamne M. Guyot à 6 jours de prison avec sursis.

Une attaque nocturne

Un de ces derniers soirs, vers huit heures, un jeune garçon boulanger, Albert Liénard, demeurant à Lille, rue Léon-Gambette, s'en allait porter du pain chez des clients quand, passant près du cimetière du Sud, il se vit tout à coup barrer la route par un grand diable, bien musclé, aux poings vigoureux, qui lui cria : « Si tu dis un mot, je te tue ! » et lui vole son panier.

L'agresseur est un nommé Louis Fobert, ancien pupille de l'assistance publique, âgé de 19 ans, et déjà maintes fois condamné. Le tribunal lui infligea 6 mois de prison.

Avec lui était poursuivi Jean Tuybens, 29 ans, comme complice : il était caché dans un coin, tout prêt de là, surveillant le terrain; mais les juges estiment que ce fait n'est pas suffisant, et l'acquittent tout simplement.

AFFAIRES DIVERSES

Lille. — Charles Venheux, vol, 20 jours avec sursis. — Adolphe Lemoire, vol, 6 mois.

Hem. — Auguste Wannez, coups, 2 mois.

ULCÈRES & VARICES

Système nouveau pour guérir d'une manière sûre, rapide et sans douleurs, les ulcères variqueux et plaies anciennes.

Guérison des varices par l'application d'un bas spécial breveté, n'ayant aucun des inconvénients des anciens bas en tissu élastique.

S'adresser à M. Tribou, médecin à Leers, ou Pharmacie Centrale, à Wattrelos.

Traitement à domicile ou par correspondance.

CHRONIQUE AGRICOLE

Les fournitures directes des cultivateurs à l'administration militaire

Nous devons à M. Tony Perrin, secrétaire-général du *Comité permanent de la vente du blé*, une étude très documentée que je demande la permission de résumer très brièvement, afin que les cultivateurs, si peu amis des longues lectures, puissent au moins avoir leur petite part du profit qu'on trouve à lire l'ouvrage dans son entier développement.

Les idées exposées par l'auteur sont de celles que bien des cultivateurs ne soupçonnent même pas, tant ils les ignorent, aussi je crois faire œuvre utile en concourant à faire pénétrer jusqu'au fond du plus petit hameau ces idées nouvelles qui bientôt, espérons-le, seront traduites en action et constitueront alors un progrès réel.

L'industrialisation de l'exploitation agricole, l'organisation de la vente des céréales et la régularisation des cours du blé sont également intéressées aux succès de ces idées, c'est là une triple raison de leur faire bon accueil.

Il s'agit donc de prouver aux cultivateurs qu'ils doivent tendre à livrer eux-mêmes, directement, leurs produits à l'Administration militaire, et, pour cette première causerie sur cette vaste matière, je m'en tiendrai à quelques notions préliminaires qui sont indispensables.

Mais, dès ces premiers mots, je tiens à prévenir les lecteurs que, contrairement à ce qu'ils pourraient penser de prime abord, la question dont nous allons nous entretenir intéresse les petits cultivateurs autant que les grands.

MODE D'APPROVISIONNEMENT DE L'ARMÉE

L'Etat fournit directement aux corps de troupes le pain, le sucre, le café et les fourrages; de plus, il donne une indemnité représentative pour la viande; tout le reste de l'approvisionnement nécessaire est acheté par les compagnies au moyen d'un prélèvement sur la solde.

Les fournitures que le culture peut faire à l'Administration portant principalement sur le blé et les fourrages, nous laisserons de côté les achats faits par les commandants de corps et nous ne nous occuperons que des achats faits par l'Etat.

Lorsque l'Etat fournit en nature les denrées nécessaires à l'armée, le ministre de la guerre, ou celui de la marine, passe des contrats avec des particuliers qui fourniront ces marchés. Ces contrats, ou *marchés de fournitures*, se divisent en :

Marchés de livraison, quand le fournisseur s'engage à livrer à époque fixe les denrées convenues;

Marchés par abonnement, quand le particulier s'engage à exécuter un service pendant un certain temps;

Marchés à la ration, quand il s'agit de fournir directement les denrées rationnées.

Tous ces marchés doivent être faits par voie d'adjudication et avec publicité. Remarquons en passant que si les fournisseurs s'entendent préalablement entre eux, la concurrence devient illusoire, et l'Etat peut alors plus cher que de raison; si au contraire la concurrence est forte, l'Etat obtient des prix très doux, mais il y a fort à craindre que le fournisseur ne se rattrape sur la qualité.

Le système par adjudication n'est pas obligatoire et le fourniture n'excède 20.000 f. ou une dépense annuelle de 5 000 fr. s'il s'agit d'un marché passé pour plusieurs années. Il en est de même lorsque les opérations du gouvernement doivent rester secrètes, lorsque le fourniture n'est faite qu'à titre d'essai et, enfin, lorsque l'adjudication n'a pas donné de résultats.

En principe, tout Français qui peut s'obligar est capable de traiter avec l'Etat; il n'y a d'exception que pour les ouvriers militaires et les syndicats. Les coopératives peuvent prendre part aux marchés.

En principe, un cautionnement est demandé à tout soumissionnaire; mais depuis 1892, l'Administration dispense du cautionnement quand le fourniture ne dépasse pas 20.000 fr

Les paiements ne peuvent être faits qu'après livraison et ils sont effectués par des mandats de paiement établis par le ministre ou son délégué (intendant ou sous-intendant), vérifiés et visés par le trésorier-payeur général et remis finalement à l'ayant-droit.

NATURE DES APPROVISIONNEMENTS MILITAIRES

L'intendance se compose de deux services différents : le service des vivres s'occupe de l'alimentation des hommes et le service des fourrages, de tout ce qui concerne la nourriture des chevaux, avoine, orge, foin, paille, fourrages verts, etc.

Le blé doit être d'une qualité strictement déterminée par le cahier des charges; ce doit être un *bon* blé selon le sens qu'on donne à ce qualificatif dans le pays où se fait l'achat. Le poids spécifique déterminé par l'administration est de rigueur : il en est de même du taux de déchet de criblage.

Les blés acquis par l'Etat sont convertis en farine, soit dans les usines militaires, soit par l'industrie particulière.

Les conditions de qualités et le mode de livraison des avoines, des orges, des foins et de la paille sont également déterminées par le cahier des charges et sont comparables à celles citées plus haut pour le blé.

L'orge et l'avoine doivent pouvoir se conserver deux ans.

Les foins en bottes ou en rames doivent pouvoir se conserver dix-huit mois, les foins pressés, deux ans; le sainfoin et la luzerne, un an; et le trèfle, trois mois.

S'ils proviennent de prairies naturelles, ils doivent être de première coupe.

La paille de froment est en principe seule admise et est livrée en bottes ou en rames avec garantie d'un an de conservation ou de deux ans si elle est pressée.

A un autre point de vue, on distingue trois catégories d'approvisionnements : ceux du service courant et des vingt jours, ceux de réserve et enfin ceux de concentration.

Les premiers existent dans toutes les villes de garnison et assurent les distributions journalières et celles à faire pendant les vingt jours qui suivraient une mobilisation.

Les approvisionnements de réserve doivent servir en cas de siège et se font dans les camps retranchés.

Enfin les approvisionnements de concentration sont destinés à subvenir aux besoins des troupes mobilisées. Toutes ces réserves sont gérées par l'Etat ou par des entrepreneurs.

Les coopératives de vente et les magasins à blé, si l'on en construit, seront bien placés pour se charger à bon compte de constituer cette réserva sans risque pour la qualité.

Les agriculteurs isolés ne peuvent prendre part qu'aux approvisionnements du service courant.

MODES D'EXÉCUTION DU SERVICE DES SUBSISTANCES

L'Etat passe un contrat à forfait avec un particulier qui s'engage à entretenir les approvisionnements et à faire distribuer le nombre de rations prévues, c'est le système à l'entreprise, ou bien l'Etat achète les denrées, les manipule et les transforme dans ses magasins et les distribue lui-même c'est le régie directe.

Par le système à l'entreprise, l'Etat a l'avantage de savoir dès le premier jour à combien il s'engage et il se libère de tous les soucis inhérents à l'achat des denrées, mais il paie quelquefois bien cher ces avantages car le fournisseur demande un prix élevé dans la crainte où il est de voir les cours se relever et le mettre en mauvaise posture.

Le cultivateur ne peut devenir entrepreneur du service des vivres, puisque la denrée à fournir est le pain, mais il pourrait prendre l'entreprise des fourrages, foins, avoines, etc., s'il n'y avait un trop grand travail et une trop grande responsabilité.

Mais ce qu'un seul agriculteur ne peut entreprendre, peut être entrepris par un groupement, association en participation ou coopérative de vente qui peuvent être annexées en syndicat agricole.

Le syndicat agricole de Mesux a tenté l'essai avec profit. Le syndicat traita pour tous les fourrages nécessaires au 8e dragons et répartit entre ses membres les fournitures à faire.

Par le système de la gestion directe, l'Etat achète les fourpitures et s'arrange lui-même pour tout le reste. Ce système est plus avantageux pour l'Etat car il y a suppression d'un intermédiaire, de plus les fournitures sont alors du meilleure qualité.

Ce régime est aussi très favorable à l'agriculture puisqu'il donne aux cultivateurs la facilité d'écouler leurs produits directement à l'administration.

La gestion directe est ampleyée dans les places les plus importantes et dans les places de la frontière.

L'*entreprise* est réservée pour les petites places où l'entretien d'un personnel comptable serait peu aisé ou coûteux.

Beaucoup de places peuvent être indifféremment soumises à l'entreprise ou à la gestion directe suivant les tendances qui dominent au ministère ou au parlement.

***

Telles sont les idées magistralement exposées dans le première partie du livre de M. Tony-Perrin, docteur en droit, secrétaire du Comité de la vente du blé. C'est à son livre que nous renvoyons les lecteurs désireux de plus amples explications. (Rousseau, éditeur, 14, rue Soufflot, Paris).

Nous continuerons cette étude et aborderons le côté le plus pratique dans la prochaine chronique.

A. DE PÉRINNAT.

La question du houblon mâle

Notre excellent confrère *La Bailleuloise* nous apporte une nouvelle qui termine d'une façon aussi heureuse qu'inattendue la discussion soulevée par l'arrêté de M. le Préfet. Voici la nouvelle telle que la donne notre confrère :

Aussitôt que fut connu l'arrêté du préfet du Nord ordonnant l'arrachage des plants de houblon mâle, M. Plichon demande une audience en ministre de l'agriculture.

Dans cette audience, M. Plichon attira l'attention de M. Mougeot sur l'émotion considérable soulevée dans le culture par la publication de l'arrêté en question. Il lui a montré le différence qui existait entre le houblon sauvage croissant dans les haies comme les ronces, le chèvrefeuille et autres mauvaises herbes, et les pieds de houblon mâle plantés dans les houblonnières pour féconder la plante femelle.

Le ministre de l'agriculture lui a répondu qu'il n'avait jamais été dans sa pensée d'interdire ou de réglementer la plantation des pieds mâles dans les houblonnières, que ce qu'il voulait c'était faire disparaître les plantes sauvages susceptibles de porter atteinte à la qualité des produits de la culture, qu'il y avait eu confusion dans les esprits et que peut-être les termes de l'arrêté n'étaient pas suffisamment explicites; que, dans ce cas, il fermit apporter les corrections nécessaires pour assurer la destruction des plantes sauvages, tout en respectant dans les houblonnières la plantation régulière des pieds mâles.

M. Plichon, en obtenant le rectification des termes de l'arrêté du Préfet du Nord, aura rendu à la culture des cantons de Bailleul et de Steenvoorde le plus signalé des services. Nous l'en remercions en nom des cultivateurs de la région.

S'il en est ainsi, le *cruau* seul étant condamné à mort, personne ne se désolera plus.

Mais il est bien drôle qu'on l'apprenne si tard.

COLLECTIONNEURS ! *Demandez à votre épicier*
le CHOCOLAT-LOUIT
Chaque tablette contient une chromo ou carte postale artistique avec bons indiquant conditions d'échange.
Demandez prospectus spécialités à LOUIT Frères et Cie, BORDEAUX

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de la mort de Mademoiselle

Elise SUREN

Professeur d'Allemand, décédée à Lille, le 15 janvier 1904, dans sa soixante-septième année, administrée des Sacrements de notre Mère la sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service qui auront lieu le lundi 18 dudit mois, à neuf heures, en l'église Saint-Etienne, d'où son corps sera conduit au cimetière de l'Est, pour y être inhumé.

L'ensevelie à la Chapelle de Persévérance de l'église Saint-Etienne, à huit heures trois quarts

Une Messe sera célébrée en la Basilique de Notre-Dame de la Treille, le mercredi 20 janvier, à sept heures et demie.

Mouvement du port de Dunkerque

Sur rade

Iquique, 4-m. Wulfran-Puget, 2451, nitrate. Fayol.

Entrées du 16 janvier

Melbourne, V. eng. Comeria, 2394, div. Seligmen.
B.-Ayres, V. ang. Angola, 2800, div. Morel.
Calcutta, via Boulogne, V. Amiral-Duperré, 3018, div. Ch. Réunis.
Shoreham, G. Maria Celina, 79, brel. Feyol.

Sorties du 16 janvier

Boulogne, V. Léon, 366, div. Leroy.
Liverpool, V. ang. Lestries, 664, div. Debeecker.
Brest, V. St-André, 314, div. Cie Brestoise.
Port-Talbot, V. eng. Volcian, 181, lège.

BATELLERIE

Accoseur et Eclusier des Flamicelles

Bélandres se dirigeant sur Dunkerque

Le 15 janvier

Rivage, Leroy, charbon. — N.-D. d'Heel, Carrée, charbon. — Théodore, Dewull, charbon. — Le Bouc, La Chèvre, charbon. — Diement, Sonneville, charbon. — Diadème, Sonneville, charbon. — Transvaal, Vandemme, phosphate. — Sadi-Carnot, Maël, briquettes. — Paraclet, Phien, sucre.

MARCHES

Lille. — SUCRES. — Sucre cassé : » » .60 ; En pain n° 1 » 56 50; n° 3 : » » ; Cuite 1er jet : 31 75 à » » cp. 32» » » à » » cp.

ALCOOLS. — 3/6 fin disp. : 41 50 à » » » »

Cambrai, 16 janvier.

Blés 80 kilos.

Blé bl. o...	16.25 à 16.75	Seigle l'h.	12... à 13...
— roux	....	Escour. l'h.	8 ... 8 ..
— som. l'h	16... 16.25	Avoines.	13.50 14...

Farines 100 kilos

Farinal 1re q.	32... à	Son.	13.00 à .....
» 2e q.	31...		

Huiles 100 kil.

Colz. sout.	60... à	Lins du pays pour peinture	65... à .....
» épur.	65...	Lins étr.	....
Œill. ext.	95... 110...	Cameline	....
Œill. fine	....		

Graines l'hect.

Colza.	15... à	Lins	16... 18 ..
Œillette o.	21... 22.75	Cameline	10... 11...

Tourteaux les 100 kil.

Colza pays	10.50 à 13.50	Lin.	18... à 18.50
» étrang	....	Cameline	....
Œillette.	15... 15 50	Pavots	10 75 12...

Fourrages (les 1040 k.)

Foin.	1re q. 60 à 65	Luzerne.	2e q. 45 à 50
»	2e q. 50 à 60	Paille-blé.	1re q. 17 à 18
Luzerne.	1re q. 50 à 55	»	2e q. 14 à 15

Bestiaux (marché du 16 janvier) 871

Veaux amenés : 25 gras ; 0 maigres.
— (prix du kilog sur pied)..... 1.15 à 1.35
Porcs (prix du kilog sur pied)..... 1.05 à 1.10

AIRE, 16 Janvier 1904.

GRAINS			
197 Blés.	16 48	Saint.	... Mout. ... ..
7 Seigles	13 26	Pois.	FOURRAGES
18 Esc.	11 91	GRAINES	Pom. t. ...
124 Avoi.	7 30	Colza.	Poulets (20 à 50
21 Fév.	15 48	Œill.	Beurr. kil. 3 ..
		Cam.	Œufs (26). 5 ..

ARRAS, 17 Janvier.

GRAINS (l'hect.)		FARINES (100 kil.)	
Blé bl. n.	16... 16...	1re qual.	31.50 .....
Blé v.	....	Son.	15.75 .....
Blé r. o.	14... 18...	GRAINES (l'hect.)	
Blé r. v.	....	Œil. n.	21 65 22.75
Seigle.	....	Colza n.	....
Brûlerie.	10... 11.50	Lin n.	....
Orge	....	Cameline	9... 11...
Avoine	6... 6.25		

Beurre, le 1/2 kilos ..... 1.20 à 1.40
Œufs, le quarteron ..... 2.00 à 2.75

HUILES

Œillette	.94...
Colza indi.	57...
Lin	47...

TOURTEAUX

Œillette	15...
Colza.	.....
Lin	16...

Paris, 16 Janvier.

SUCRES RAFFINÉS (cote commerciale). — Les cours ne varient pas et les affaires sont toujours très calme.

On cote à Paris en disponible, les 100 kilos, par wagon complet et suivant marques :

En cartons de 5 kil. rangés	60 .. à 60 50
» 1 kil.	60 50 61 ..
En caisses de 10 à 20 kil.	59 50 60 ..
» 25 à 50 kil.	60 .. 60 50
» 10 kil.	60 50 61 ..
Raffinés en pains	56 50 57 ..

Pour les cours de province, il y a lieu d'ajouter à cette cote les frais de chargement et de transport, qui sont plus ou moins élevés, suivant les régions.

Cours pour l'exportation franco sur wagon en sur bateau, 31... à ..... les 100 kil.

PRODUITS ACCESSOIRES. — On cote en disponible, les 100 kil., par wagon complet et suivant marques :

Gris déchets	en sacs	55 50	56 ..
Irréguliers		56 ..	57 ..
Petits déchets		55 ..	55 50
Sucres en poudre		54 ..	54 50
Semoules (suivant finesse)		58 50	59 50
Glaces		57 ..	58 ..
Cristallisés extra nouvelle		51 75	52 ..
— en poudre		52 75	53 ..

LE HAVRE, 16 Janvier.

Côte de la Chambre-Bourse (Côte de 4 h.)

COTONS

Janvier	87 50	Mai	87 62	Septem.	85 37
Février	87 50	Juin	87 50	Octobre	78 37
Mars	87 50	Juillet	87 .	Novemb.	74 .
Avril	87 50	Août	85 50	Decemb	74 50

Tendance soutenue. — Ventes : 9.000 balles.

CAFÉS

Janvier	46 .	Mai	47 ..	Septem.	48 ..
Février	46 25	Juin	47 25	Octobre	48 25
Mars	46 25	Juillet	47 50	Novemb.	48 50
Avril	46 75	Août	47 75	Décemb.	48 75

Tendance soutenue. — Ventes : 16.000 sacs.

Saindoux, en francs par 100 kilos. — fermes.

Wilcox, janvier	.87...
— février	.87...
— mars	.87...
— avril	.87...
— mai	.87...
— juin	.....

Pétrole, en francs par 100 kilos. — inventoriés.

Disponible	22...
Courant	22...
Janvier	22.25
4 premiers	22.50

LAINES

ANVERS, 16 Janvier, 1 h. 10. — Tous les prix s'entendent en francs.

Laines (cote offic.). — Prix moyens en francs par kilos. — Peignés allemands (contrat B)

Janvier	5,05 ./.	Juillet	5,05 ./.
Février	5,05 ./.	Août	5,05 ./.
Mars	5,05 ./.	Septembre	5,05 ./.
Avril	5,05 ./.	Octobre	5,05 ./.
Mai	5,05 ./.	Novembre	5,05 ./.
Juin	5,05 ./.	Décembre	5,05 ./.

Tendance soutenue. — Ventes : 120,000 kilos.

COTONS

NEW-YORK, 15 Janvier.

Recettes 25 000 balles contre 35.000 en 1903 et 50.000 en 1902. — Total de la semaine : 185.000 balles contre 295 000 en 1903 et 248.000 en 1902.

Marché soutenu.

	14	15		14	15
Janvier	13 28	13 51	Juillet	13 81	13 99
Février	13 39	13 60	Août	13 38	13 50
Mars	13 54	13 72	Septemb.	.. ..	.. ..
Avril	13 66	13 80	Octobre	.. ..	.. ..
Mai	13 78	13 98	Novembre	.. ..	.. ..
Juin	13 80	13 95	Décembre	.. ..	.. ..

Middling Upland à New-York. . . . 13 80
— New-Orléans . . . 13 9/16

LIVERPOOL, 16 Janvier.

Ventes probables : 4.000 balles.
Marché soutenu.
Futurs : Hausse 9 à 10/100.

Stock ports :	875.000	contre	1075.000	en 1902
— intérieur	468.000	—	469.000	—
Rec. intérieur	18.000	—	116.000	—
En vue le semaine	345.000	—	289.000	—
— dep. 1 sept.	7445.000	—	7419.000	—

Maladies de l'Estomac
Traitement Rationnel
par LES TROIS POUDRES du Docteur ÈVE

Depuis nombre d'années que nous exerçons, nous avons été souvent surpris de la difficulté qu'éprouvent les malades pleins de l'estomac à trouver un guérisseur durable. Voici ce qui se passe, voici le secret : Ou le malade a confiance en médecin et n'ose « obéir que des soulagements passagers, ou il n'est adressé à l'une des spécialités qu'on lui offre et qui prétend réussir toujours et à tous les malades. Si dans quelques cas le médicament tombe au droit, il arrive le plus souvent qu'on fait très en même temps à côté et fait du mal. La raison en est bien simple, c'est qu'il n'y a pas une, mais bien plusieurs maladies de l'estomac, et qu'un médicament, quel qu'il soit, ne saurait guérir la prétention de faire nécessairement dans tous les malades. C'est ce que l'on a fait jusqu'à ce jour. Nous avons tous les malades qui nous sont venus chez nous. Quel qu'un dans, on ne peut résoudre les différents traitements « mêlés du trois, » est impossible, et c'est là la base de notre méthode. A chacune des trois catégories nous opposons une poudre et un autre, dans les cas les plus sérieux, un régime détaillé (Poudres et régimes portent les numéros 1, 2 ou 3 suivant le cas).

Notre seul but est de rendre service au malade, souvent conseillé à tort et à travers, et le remettant dans la vraie chaude de la guérison. Ce traitement n'est pas un traitement de fantaisie, n'est le fruit mûri d'une longue et patiente étude conseillée par le succès d'un grand nombre de guérisons faites et durables. Dr ÈVE

Pour choisir le n° de la poudre qui convient, demander gratuitement le tableau explicatif des trois catégories à M. ROGUÉS, 7, rue du Temple, Paris.

DENTIFRICES
des RR. PP.
BÉNÉDICTINS
de SOULAC
A. Sezum, Bordeaux
MEMBRE DU JURY
HORS CONCOURS
Expse Univlle Paris 1900

Un bon remède contre le rhume de cerveau, la POUDRE NAZALE GOBERT, 26, rue Esquermoise, Lille.

L'ANÉMIE l'affaiblissement et l'épuisement des forces sont guéris rapidement et radicalement par les *Pilules reconstituantes du Dr Thomson*. — 1/2 boîte, 2,50, boîte 5 fr. franco, contre mandat adressé à M. FERRAILLE, phn, 283, rue de Paris, Lille.

Le Docteur DOGNIAUX, Spécialiste
Hernies guérison complète en quelques jours sans bandage, pour la vie. Paiement après guérison.
Varicocèle, - Hydrocèle, - Difformités
Radicalement guéries par procédés spéciaux
Reçoit lundi et mercredi, de 1 à 3 heures, en son Institut, 79, rue de l'Institut, à JUMET-Mélugnis, près de Charleroi (Belgique).
Sœurs de Charité. — Aumôniers

Le MEILLEUR CAFÉ est le CAFÉ FIN de la MAISON WATERLOT-LAMBELIN
Au Café Fin, 53, rue Nationale, 53 LILLE

TOUTE PERSONNE SOUCIEUSE DE SA SANTÉ
ne devrait jamais consommer d'autre apéritif que L'EXCELLENT VIN DE
BANYULS-TRILLES
soigneusement préparé avec du vieux vieux BANYULS et le meilleur QUINQUINA
Ce puissant et délicieux tonique est d'ailleurs recommandé par le corps médical, même aux femmes et aux enfants.
Pris avec de l'eau de BANYULS-TRILLES désaltère immédiatement et agréablement.
Dans tous les Cafés et les bons Estaminets
Exiger l'étiquette à cause des nombreuses contrefaçons.

Les PILULES GORBERT dites FRANCAISES, purifient le sang, donnent de l'appétit; elles purgent doucement et sans colique, guérissent jaunisse, rhumatismes, apoplexies, migraines. 1 fr. la boîte. *Pharmacie Centrale*, 26, rue Esquermoise, Lille.

Bourse Commerciale de Paris

(COURS DE CLOTURE)

16 Janvier 1904

Blés		Farines		Huile de lin	
lourde		lourde		calme	
Courant	21 30	Courant	29 70	Courant	43 25
Prochain	21 35	Prochain	29 35	Prochain	43 ..
Mars-Avril	21 45	Mars-Avril	29 20	Mars-Avril	42 25
4 mars	21 40	4 mars	29 05	4 mai	42 ..
4 mai	21 35	4 mai	29 ..	4 derniers	42 ..

Huile de Colza		Sucres		Alcools	
calme		calme		calme	
Courant	50 50	Courant	25 ..	Courant	25 ..
Prochain	50 50	Prochain	25 25	Prochain	48 25
Mars-Avril	50 50	Mars-Avril	25 75	Mars-Avril	43 60
4 mai	50 50	4 mai	26 12	4 mai	43 75